



Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 11

No. FDS : 453685
V005.0

LOCTITE 268

Révision: 23.07.2015
Date d'impression: 10.05.2016
Remplace la version du:
09.03.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE 268

Contient:

méthacrylate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle
Hydroperoxyde de cumène

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
Freinfilet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG
Adhesive Technologies
Salinenstrasse 61
4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 7000
Fax: +41 (61) 825 7303

ua-productsafety.de@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

| | |
|--|-------------|
| Irritation cutanée | Catégorie 2 |
| H315 Provoque une irritation cutanée. | |
| Irritation oculaire | Catégorie 2 |
| H319 Provoque une sévère irritation des yeux. | |
| Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique | Catégorie 3 |
| H335 Peut irriter les voies respiratoires. | |
| Certains organes: Irritation des voies respiratoires | |

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:**Mention d'avertissement:**

Attention

Mention de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Informations supplémentaires

Contient 1-Acétyl-2-phénylhydrazine. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence:

Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501 Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

**Conseil de prudence:
Prévention**

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

**Conseil de prudence:
Intervention**

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Description chimique générale:**

Adhésif anaérobie

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

| Substances dangereuses No. CAS | Numéro CE N° d'enregistrement REACH | Teneur | Classification |
|---|--|----------------|---|
| méthacrylate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle 7779-31-9 | 231-927-0 | 10- 20 % | STOT SE 3 H335 Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 |
| Hydroperoxyde de cumène 80-15-9 | 201-254-7 | 1- < 3 % | Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 STOT RE 2 H373 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Org. Perox. E H242 Acute Tox. 3; Inhalation H331 Aquatic Chronic 2 H411 Skin Corr. 1B H314 |
| Diéthyltoluidine 613-48-9 | 210-345-0 | 0,1- < 1 % | Acute Tox. 3; Oral(e) H301 Acute Tox. 3; Cutané(e) H311 Acute Tox. 3; Inhalation H331 STOT RE 2 H373 Aquatic Chronic 3 H412 |
| 1-Acétyle-2-phénylhydrazine 114-83-0 | 204-055-3 | 0,1- < 1 % | Acute Tox. 3; Oral(e) H301 Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3; Inhalation H335 Carc. 2 H351 |
| Diméthyltoluidine 609-72-3 | 210-199-8 | 0,1- < 1 % | STOT RE 2 H373 Aquatic Chronic 3 H412 Acute Tox. 3; Inhalation H331 Acute Tox. 3; Cutané(e) H311 Acute Tox. 3; Oral(e) H301 |
| 1,4-Naphtoquinone 130-15-4 | 204-977-6 | 100- < 250 PPM | Acute Tox. 3; Oral(e) H301 Skin Irrit. 2; Cutané(e) H315 Skin Sens. 1; Cutané(e) H317 Eye Irrit. 2 H319 Acute Tox. 1; Inhalation H330 STOT SE 3; Inhalation H335 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 |

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Rougeurs, inflammation.

YEUX : Irritation, conjonctivite.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'oxyde nitrique (NO_x) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
 Eviter le contact avec la peau et les yeux.
 Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau afin de minimiser tout risque de sensibilisation

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
 Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
 De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.
 Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage dans les emballages d'origine fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Freinfilet

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
 Suisse

| Composant [Substance réglementée] | ppm | mg/m ³ | Type de valeur | Catégorie d'exposition court terme / Remarques | Base réglementaire |
|---|-----|-------------------|--|---|--------------------|
| cumène 98-82-8 [CUMÈNE] | 50 | 250 | Limite d'exposition de courte durée (STEL) : | Indicatif | ECLTV |
| cumène 98-82-8 [CUMÈNE] | 20 | 100 | Moyenne pondérée dans le temps (TWA) : | Indicatif | ECLTV |
| cumène 98-82-8 [ISOPROPYLBENZÈNE] | 20 | 100 | Valeur Limite de Moyenne d'Exposition | | SMAK |
| cumène 98-82-8 [ISOPROPYLBENZÈNE] | | | Désignation de peau | Peut être absorbé par la peau. | SMAK |
| cumène 98-82-8 [ISOPROPYLBENZÈNE] | | | | Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques. | SMAK |
| cumène 98-82-8 [ISOPROPYLBENZÈNE] | 80 | 400 | Valeur Limite Court Terme | | SMAK |

Indice Biologique d'Exposition:

| Composant [Substance réglementée] | Paramètre | Spécimen biologique | Temps d'échantillonnage | Conc. | Sur la base d'indice biologique d'exposition | Remarque | Information supplémentaire |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|--|---------|--|----------|----------------------------|
| cumène 98-82-8 | 2-phényl-2-propanol | Créatinine urinaire | Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail | 50 mg/g | CH BAT | | |

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroit mal ventilé.

Type de filtre: A

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Porter des lunettes.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--|
| Aspect | solide |
| Odeur | rouge |
| seuil olfactif | caractéristique |
| | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| pH | Non applicable |
| Point initial d'ébullition | > 300 °F (> 148.9 °C) |
| Point d'éclair | Le produit est un solide. |
| Température de décomposition | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Pression de vapeur (80 °F (26.7 °C)) | < 5,0000000 mm/hg |
| Densité () | 1,1 g/cm ³ |
| Densité en vrac | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Viscosité | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Viscosité (cinématique) | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Propriétés explosives | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Solubilité qualitative (Solv.: Eau) | Légère |
| Température de solidification | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Point de fusion | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Inflammabilité | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Température d'auto-inflammabilité | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Limites d'explosivité | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Taux d'évaporation | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Densité de vapeur | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Propriétés comburantes | Il n'y a pas de données / Non applicable |

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des oxydants forts.
Initiateurs radicaux libres.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations générales sur la toxicologie:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner une irritation le système digestif.

Irritation de la peau:

Provoque une irritation cutanée.

Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation:

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

Toxicité orale aiguë:

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Parcours d'application | Temps d'expositi on | Espèces | Méthode |
|---------------------------------------|----------------|-----------|---------------------------|---------------------------|---------|---------|
| Hydroperoxyde de cumène 80-15-9 | LD50 | 550 mg/kg | oral | | rat | |

Toxicité inhalative aiguë:

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Parcours d'application | Temps d'expositi on | Espèces | Méthode |
|-----------------------------------|----------------|--------|---------------------------|---------------------------|---------|---------|
| | | | | | | |

Toxicité dermale aiguë:

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Parcours d'application | Temps d'expositi on | Espèces | Méthode |
|-----------------------------------|----------------|--------|---------------------------|---------------------------|---------|---------|
|-----------------------------------|----------------|--------|---------------------------|---------------------------|---------|---------|

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Temps d'expositi on | Espèces | Méthode |
|---------------------------------------|----------|---------------------------|---------|-------------|
| Hydroperoxyde de cumène 80-15-9 | Corrosif | | lapins | Test Draize |

Mutagenicité sur les cellules germinales:

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Type d'étude / Voie d'administration | Activation métabolique / Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|---------------------------------------|----------|--|--|---------|---|
| Hydroperoxyde de cumène 80-15-9 | positif | bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test) | sans | | OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay) |
| Hydroperoxyde de cumène 80-15-9 | négatif | dermique | | souris | |

Toxicité à dose répétée

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Parcours d'applicatio n | Temps d'exposition/ fréquence des soins | Espèces | Méthode |
|---------------------------------------|----------|-------------------------------|--|---------|---------|
| Hydroperoxyde de cumène 80-15-9 | | Inhalation : aérosol | 6 h/d5 d/w | rat | |

SECTION 12: Informations écologiques**Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

12.1. Toxicité**Écotoxicité:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Nombreuses études toxicologi ques | Temps d'expositio n | Espèces | Méthode |
|------------------------------------|----------------|------------|--|---------------------------|--------------------------------|--|
| Hydroperoxyde de cumène 80-15-9 | LC50 | 3,9 mg/l | Fish | 96 h | Oncorhynchus mykiss | OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test) |
| Hydroperoxyde de cumène 80-15-9 | EC50 | 18 mg/l | Daphnia | 48 h | Daphnia magna | OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test) |
| Hydroperoxyde de cumène 80-15-9 | ErC50 | 3,1 mg/l | Algae | 72 h | Pseudokirchnerella subcapitata | OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test) |
| 1,4-Naphtoquinone 130-15-4 | EC50 | 0,011 mg/l | Algae | 72 h | Dunaliella bioculata | OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test) |

12.2. Persistance et dégradabilité**Persistance / Dégradabilité:**

Pas de données disponibles, pour ce produit.

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Parcours d'application | Dégradabilité | Méthode |
|------------------------------------|----------|---------------------------|---------------|---|
| Hydroperoxyde de cumène 80-15-9 | | aucune donnée | 0 % | OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test) |
| 1,4-Naphtoquinone 130-15-4 | | aucune donnée | 0 - 60 % | OECD 301 A - F |

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité:**

Pas de données disponibles, pour ce produit.

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles, pour ce produit.

| Substances dangereuses No. CAS | LogKow | Facteur de bioconcentration (BCF) | Temps d'exposition | Espèces | Température | Méthode |
|---|--------|---|-----------------------|---------|-------------|--|
| Hydroperoxyde de cumène 80-15-9 | | 9,1 | | Calcul | | OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test) |
| Hydroperoxyde de cumène 80-15-9 | 2,16 | | | | | |
| 1-Acétyle-2-phénylhydrazine 114-83-0 | 0,74 | | | | | |
| 1,4-Naphtoquinone 130-15-4 | 1,71 | | | | | |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Il n'y a pas de données.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA ; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA ; SR814.610) doivent être satisfaites.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de

déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.4. Groupe d'emballage**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.5. Dangers pour l'environnement**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**
Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

| | |
|---|--------|
| Teneur VOC (VOCV 814.018 Ord. sur les COV) | 0,17 % |
| Teneur VOC (2010/75/EC) | < 3 % |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xi - Irritant

**Phrases R:**

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Phrases S:

S23 Ne pas respirer les vapeurs.

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Indications additionnelles:

Seulement pour l'utilisation Grand-Public : S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient 1-Acétyle-2-phénylhydrazine. Peut produire une réaction allergique.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés